

LE JOUR, 1946
14 SEPTEMBRE 1946

LE DROIT AUX REMONTRANCES

A notre Gouvernement, nous demanderons encore une fois de plus de sérieux ; et nous ne pensons pas que cela ressemble à une impertinence.

Les choses de la vie sont devenues si graves qu'on ne peut plus renoncer un moment à l'équilibre que le sérieux comporte, sans tomber dans le désordre.

Gouverner se définit aussi par une suite d'actes sérieux, exempts non point de personnalité et d'originalité, mais de frivolité à coup sûr, et ayant pour objet final l'harmonie dans la cité.

Gouverner c'est diriger, c'est administrer, c'est conduire. Pour faire cela, il faut être en mesure de se conduire et de se bien conduire soi-même.

C'est donc notre droit d'inviter ceux qui ont la responsabilité de nos affaires et de notre avenir à se demander si ce qu'ils font est vraiment conforme à ce qui convient, si leurs actes, (leurs omissions aussi), et l'intérêt général se rejoignent.

Une des choses les plus détestables, en ce moment, sur le plan de la chose publique, c'est la légèreté avec laquelle des questions fondamentales sont traitées (et maltraitées).

On veut bien mettre généreusement une part de cela au compte de l'inexpérience et justifier des erreurs par la faiblesse de l'humaine nature. Mais, il y a des limites aux faiblesses de notre nature ; Pour prétendre au gouvernement, il faut s'assurer d'abord qu'on ne sera pas intérieur à la tâche, qu'on ne se comportera pas devant les matières les plus importantes et les plus subtiles comme si l'on jetait les dés à une partie de jacquet.

C'est le devoir de tout citoyen digne de ce nom, il nous semble, d'élever à ce propos sa critique et sa plainte.

Désormais, pour être ministre, il faut qu'il soit entendu qu'on se comportera en ministre et qu'on ne donnera pas indéfiniment le mauvais exemple.

Est-ce trop demander vraiment que d'exiger cela ?